L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS
SAMEDI, 7 OCTOBRE 1893.

PETITES ANNONCES

EN PRESENCE voulant se défaire de meubles antiques, peints unes, vases, potcelaines, crifaux, objets en bronze et objets d'art, trouveront un acquéreur qui donnera le prix le plus élevé en s'adressant au No 133 rue de Chartres. Lewis & Bernard. 2 juil—

DEMANDES.

ON demande— Tout de suite une bonne domestique de un mon, bien recommandée au No 94 Esplanade, entre Bourbon et Dauphine 3 oct—

A VENDRE.

A VENDRE—Une vacherie pour cause de départ. S'adresser à l'encoignure des rues Bourgeonis et St Bernard.
16 vaches, 1 taureau 3 chevaux, avec Patturage.
7 oct—3f sam dim mer

A LOUER

A LOUER — Trois appartements de magasins neufs, à quatre étages, avec façade cimentée, rue Royale, près Douane. Possession donnée immédiatement ou le 1er octobre. Loyer modéré ; une concession sera faite pour un bon locataire. S'adresser à MM. Bayne Benegre & Dauegre, Bas ses Benegre, 33 rue Carondelet.
14 sept—

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE CONSTABLE.

M. Charles Kummel vs William Crosby.

QUATRIEME COUR DE CITÉ DE la Nouvelle Orléans.—No 12,474—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable W. H. Seymour, Juge de la Troisième Cour de Cité, siégeant pour l'Honorable Leon L. Labatt, absent pour congé, Juge de la Quatrième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procederai à la vente à l'encan public, à la Maison de Cour de la Cité de Nouvelle-Orléans, dans le Sixième District de cette ville, le LUNDI 16 octobre 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un lot de meubles de maison.
Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.
Conditions—Comptant sur les lieux.
M. F. MICHEL,
Constable de la Quatrième Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, Lne.
5 oct—5 10 16

F. Hollander & Co. vs. Mme Vve J. F. Villegas.

QUATRIEME COUR DE CITÉ de la Nouvelle Orléans — Nos 13,453, 13,454 et 13 455 — En vertu de trois writs de fieri facias à moi adressés par l'Honorable W. H. Seymour, Juge de la Troisième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, siégeant pour l'Hon. Leon L. Labatt, juge de la Quatrième Cour de Cité, absent par congé, dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée, je procederai à la vente à l'enchère publique, à la Maison de Cour de la Cité de Nouvelle-Orléans, dans le Sixième District de cette ville, le JEUDI 12 octob e 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Deux certains terrains situés dans le carré 5-4 du Premier District de la ville de la Nouvelle-Orléans, carre d'ici borné par les rues Bank's, Commerce, Borgeonis et Broad, designés par les numeros huit et dix mesurant, chacun, vingt cinq pieds sur Bank's par cent de profondeur entre lignes parallèles. Les deux terrains sont bornés d'un côté par une allée, vingt cinq pieds de largeur, maintenant appelée allée Milneaux, s'étendant à travers ledit carre de la rue Commune à la rue Banks ; ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent.
Acquis par ladite défenderesse par jugement de la Cour Civile de District, le 30 juin 1890, dans les procédures No 29,579 enregistré au bureau des transferts, livre 148, folio 227.
Conditions—Comptant sur les lieux.
M. F. MICHEL,
Constable de la Quatrième Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, Lne.
16sept—16 22 28—oct—4 10 17

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Mary Rowan, femme de Wm. B. Kelly.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 40,314—Division Attendu que Margaret Rowan Kelly a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mary Rowan Kelly, décédée intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE,
6 oct—6 10 15 Greffier.

Succession de Rosetin Schmidt, veuve de Jacob Sehn.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 38 223.—Division E. —Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons s'ils en ont pour lesquelles le tableau et compte présentés par Raymon Del Sodal, administrateur de cette succession, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément au dits compte et tableau.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE,
28sept—28 oct 7 Greffier.

Succession de Pincide Villeré.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 40,090.— Division C.—Attendu que Kilda Villeré et Blanche Villeré ont présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Pincide Villeré, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE,
28 sept—28—oct 3 7 Greffier.

Succession de Mlle Abbie Moore.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 39,849—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par George W. Moore, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE,
28 sept—28—oct 3 7 Greffier

Succession d'Auguste Pujol et Mme Augusta Lejeune, femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 40,171—Division E —Attendu que Joseph Brune a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Auguste Pujol et Mme Augusta Lejeune, sa femme, décédés intestats ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE,
27 sept—27—oct 1 6 Greffier.

AVIS AUX CREANCIERS

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans. No 40 116 — Division B — Ordre de Cour. Wm T Leibrock vs ses créanciers—Que la cession de biens du défendeur Wm T. Leibrock, sera et est acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une reunion des dits créanciers soit convoquée pardevant Félix J Dreyfous, Ecr, notaire public à son bureau. No 23 rue du Camp, en cette ville, commençant le LUNDI, 23me jour d'octobre 1893 à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur ses affaires dudit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens dudit pétitionnaire soient suspendues, et que Wm T. Leibrock, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 22 septembre 1893.
(Signé) FRED. D. KING,
Juge de la Division B. siégeant à la place de l'Honorable G. H. Theard, Juge, maintenant absent en congé.
Pour copie conforme
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
23sept—3f an 24 oct

ETAT DE LA LOUISIANE. COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 40 009.—Division D.—E. W. Hall & Co. R. W. Hall, Jr., Lewis Imholte, Jr., vs leurs créanciers — Ordre de Cour.— Que la cession des biens des pétitionnaires de la raison sociale de E. W. Hall & Co., et Richard W. Hall et Lewis Imholte, Jr., les membres de la dite raison sociale individuellement, soit acceptée par la cour au bénéfice de leurs créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Morgan Gurley, notaire, en son bureau, No 7 rue du Camp, en cette ville, le LUNDI, 9me jour d'octobre 1893, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires, nommer un syndic et voter sur toutes autres mat ères qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre les personnes et les biens desdits pétitionnaires soient suspendues, et que Benjamin W. Kernan, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 5 septembre 1893.
Signé, N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
6 sept—4f an 9 oct

ETAT DE LA LOUISIANE — COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans. No 40 116 — Division B — Ordre de Cour. Wm T Leibrock vs ses créanciers—Que la cession de biens du pétitionnaire Wm T. Leibrock, soit et est acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une reunion des dits créanciers soit convoquée pardevant Félix J Dreyfous, Ecr, notaire public à son bureau. No 23 rue du Camp, en cette ville, commençant le LUNDI, 23me jour d'octobre 1893 à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur ses affaires dudit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens dudit pétitionnaire soient suspendues, et que Wm T. Leibrock, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 19 septembre 1893.
Signé FRED. D. KING, Juge.
Pour copie conforme
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
20sept—3f an 23oct

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

FOUR LE 6 OCTOBRE—CLASSE No 337
Tirage de 4 heures P. M.

Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
50	9	17	1	15	52	29	56	41	35	43	—

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie.
Et témoignage nous apposons notre signature.
Ce 6 octobre 1893—4 heures P. M.
A. A. SUGUENEAU.
EDGAR PILIÉ.
Commissaires.

Les place dans Blanco pourront être vus en tout temps dans toutes les [illegible]

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

Plus d'Un Quart de Million Distribué.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

incorporée par la Législature [illegible] de bien charitable. Par un VOTE POPULAIRE ENORME sa franchi-e a été faite partie de la présente Constitution d'Etat adoptée le 2 décembre A. D. 1879.

Capital actions..... $1,000,000

ATTENTION.

Après le 1er janvier 1894, nos tirages auront lieu a Puerto Cortes, Honduras, Amérique Centrale, d'après et en vertu d'un contrat pour vingt ans avec ce gouvernement. Ces tirages auront lieu mensuellement comme aupa ravant. Il n'y aura aucun changement dans la direction et aucune interruption dans les affaires.

PAUL CONRAD, Président.

Les grandes tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) **et les grands tirages à numéros simples** ont lieu tous les autres mois excepté ceux [illegible] ont sous lieu en public, au Théatre St-Charles, à la Nouvelle-Orléans.

Renommée depuis vingt ans, par l'intégrité de ses tirages et le prompt paiement des lots, attestés ainsi qu'il suit :

Nous déclarons, par les présentes, que nous résidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui nous en donnons l'assurance ont lieu avec la plus grande bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans sa annonces, de ce certificat auquel nous joignons notre fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
Wm. P. Kellogg
P. G. T. Beauregard

COMMISSAIRES.

Le col. C. J. Villeré remplace le Gén. Beauregard, comme l'un des commissaires pour présider aux tirages mensuels et semestriels. Le Gén Beauregard, toutes les fois qu'il était absent, a toujours désigné M. Villeré pour le représenter aux tirages.

Nous soussignés Banques et Banquiers paieront tous les Lots gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.

R. M. WALMSLEY, Pres. La Nat'l Bank
JNO. H. OSBORNE, Pres. State Nat'l Bank
A. BALDWIN, Prest. N. O. Nat. Bank
CARL KOHN, Prest. Union Nat. Bank

TIRAGE MENSUEL DE $5.00
—AU—
THÉATRE ST-CHARLES,
NOUVELLE-ORLEANS.
MARDI, 10 OCT. 1893.

GROS LOT: $75,000

100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS

1 Lot de	$75,000, est	$75,000
1 Lot de	25,000,....	25,000
1 Lot de	10,000,....	10,000
1 Lot de	5,000,.....	5,000
2 Lots de	2,500,.....	5,000
5 Lots de	1,000,.....	5,000
25 Lots de	300,.....	7,500
100 Lots de	200,.....	20,000
200 Lots de	100	20,000
500 Lots de	40,.....	20,000

PRIX D'APPROXIMATION.

100 Lots de	$100, est.....	$10,000
100 Lots de	$60, ...	6,000
100 Lots de	$40, ...	4,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de	$20, est.....	$19,980
999 Lots de	$10, ...	10,000
4 434 Lots se montant à....		$265,460

PRIX DU BILLET:

Billets entiers, $5; Deux Cinquièmes, $2; Un Cinquième, $1; Un Dixième, 50 cents; Un Vingtième, 25 cents.

Prix pour les clubs, 5% billets entiers ou leur équivalent en fractions pour $50.

VAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS
AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.

IMPORTANT.
ENVOYEZ L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS,
PAR MOINS DE CINQ PIASTRES,
Sur lesquelles nous paierons tous les frais et nous payons d'avance les frais d'express sur les **BILLETS et les LISTES DE LOTS,** envoyés à nos correspondants.

Adresses à **PAUL CONRAD,**
Nouvelle-Orléans, Lne.
Donnez l'adresse en plein et faites la signature lisible.

La Congrès ayant passé des lois défendant le service de la malle à toutes les Loteries, nous nous servons des Compagnies d'Express pour répondre à nos correspondants et pour envoyer les listes de lots.

Les listes officielles des lots seront envoyées sur demande à tous les agents de localités après chaque tirage en nombre voulu, par Express, sans frais aucuns.

En achetant un Bil et de la LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE, soyez que le Billet soit daté à la Nouvelle-Orléans, que le Tot tiré à son numéro soit payable à la Nouvelle-Orléans ; que le Billet soit signé par PAUL CONRAD, Président, qu'il soit endossé avec les signatures des Généraux G. T. BEAUREGARD, J. A. EARLY et W. L. CABELL, ayant mission de vendre des Billets aux Nationales, par l'entremise de leurs Présidents, de payer n importe quel lot présenté à leurs comptoirs.

Méfiez-vous de tout système inférieurs et malhonnêtes à vendre sur le marché pour tromper les vendeurs ingénieux d'heures consciencieux, que les acheteurs doivent y faire attention, et se protéger en insistant pour avoir des BILLETS DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE et pas d'autres. S'ils veulent [illegible] d'acheter.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIFF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif du Contenu et Installations, etc., d'un Café, etc.

Frank E. Walker vs Thomas H. Walker.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans. No 39,988.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procederai à la vente à l'encan, sur les lieux ci après désignés, le MARDI, 10 octobre 1893, à 10,30 heures A. M. de la propriété ci-après décrite, à savoir—

La fabrique de biscuits et de candis etc., de Bernard Klotz & Co., limited, située des Nos 75 à 83 inclusivement rue South Peters, comprenant toutes les machines, les ustensiles et matériel roulant, les installations de bureau, tous les biscuits fabriqués et autres articles faite de farine, tous les candis fabriqués, macaroni et autres genres de pâtes italiennes, toutes les matières premières en tout ce qui la concerne ou ailleurs, tous les comptes courants, comptes d'n, billets à recevoir et autre actif realisable de cette corporation en sa possession ou autrement.

Le tout conformément à un inventaire enregistré.

Aussi le terme non-expiré du bail des lieux des Nos 75 à 83 inclusivement, rue Sud Peters sur lesquels est située ladite fabrique de Bernard Klotz & Cie., limitée ; —le dit bail fait le 13 février 1892 pour cinq années—avec le privilège de cinq autres années, à un loyer annuel de $4,800 — payable mensuellement—le premier jour de chaque mois—avec l'option pour trois ans à partir du dit 13 février 1892—d'acquérir lesdits lieux pour la somme de $40,000, ou quart ou plus comptant—le reste à un, deux et trois ans, avec 8 0,0 d'intérêt par an, et les sécurités usuelles, etc.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
29 sept—29—oct 2 7 10

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du bateau à vapeur Stella Wilds par le Shérif Civil.

M. D. Leg[illegible] al., vs Comeaux Aiken Packet Co.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans.—No 40,0-1.—En vertu d'un ordre de vente daté le 15 septembre 1893, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus, je procederai à la vente à l'encan public, à la Bourse St-Charles, au rez-de-chaussée de la rotonde de l'Hôtel St Charles, rue St Charles, entre les rues Gravier et Common Court, No 201 Rue St Charles, le MERCREDI, 18 octobre 1893, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir :

Le bateau à vapeur Stella Wilds—
Maintenant faisant le service de la côte supérieure, son mâture, appareil, aménagement, les machines, etc., e c.
Longueur 157 pieds.
Profondeur de cale 4 pieds 5 pouces.
Bau, 30 pieds,
2 bouilloires, 6 tuyaux.
2 machines, 14 pouces de diamètre, 5 pieds de piston.
Tirant 30 pouces.
Construit depuis de sept ans.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.
16 sept—16 22 29—oct 6 13 18.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Grand lict carré rue du Canal.

George Schneider vs. Crescent City Athletic Club—No 39,671.

Robert Fitzsimmons vs. Crescent City Athletic Club—No 39,733.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans.—No 39,998.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procederai à la vente à l'encan, sur les lieux ci après désignés, le MARDI, 10 octobre 1893, à 10,30 heures A. M. de la propriété ci-après décrite, à savoir—

La fabrique de biscuits et de candis etc., de Bernard Klotz & Co., limited, située des Nos 75 à 83 inclusivement rue South Peters, comprenant toutes les machines, les ustensiles et matériel roulant, les installations de bureau, tous les biscuits fabriqués et autres articles faite de farine, tous les candis fabriqués, macaroni et autres genres de pâtes italiennes, toutes les matières premières en tout ce qui la concerne ou ailleurs, tous les comptes courants, comptes d'n, billets à recevoir et autre actif realisable de cette corporation en sa possession ou autrement.

Le tout conformément à un inventaire enregistré.

Aussi le terme non-expiré du bail des lieux des Nos 75 à 83 inclusivement, rue Sud Peters sur lesquels est située ladite fabrique de Bernard Klotz & Cie., limitée ; —le dit bail fait le 13 février 1892 pour cinq années—avec le privilège de cinq autres années, à un loyer annuel de $4,800 — payable mensuellement—le premier jour de chaque mois—avec l'option pour trois ans à partir du dit 13 février 1892—d'acquérir lesdits lieux pour la somme de $40,000, ou quart ou plus comptant—le reste à un, deux et trois ans, avec 8 0,0 d'intérêt par an, et les sécurités usuelles, etc.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
29 sept—29—oct 2 7 10

CONSULAT DE FRANCE

LA NOUVELLE-ORLÉANS.

BUREAUX, RUE ROYALE, 31.

Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis sont priés d'en donner avis au Consulat.

OCTOBRE 1893.

A l'avenir la présente publication n'aura lieu que le DIMANCHE.

Liste de publication.

Abaret, Armand.	Lebrousse, Marcellin
Carrasé, François	Laborgne, Dominique
Dordan, Baptiste,	Lemeur, Alcide
Drozdik, Antoine	Médan, Michel
Fachan, Hanri	Parrot, Georges et Jacques
Gellmann,	Pélié, Armand
Kahn, Alexandre	White

LETTRES.

Rondeau, Gaston ; Lombard, Alphonse

N. B.—Afin d'éviter des retards dans la transmission des documents j'invite les personnes qui ont à soumettre à mon visa des actes établis en Louisiane, en dehors de la ville de la Nouvelle-Orléans, à les faire certifier, préalablement, par M. le secrétaire d'Etat de l'Etat de la Louisiane.

Le Consul de France,
Signé: G. B. D'ANGLADE

VENTES A L'ENCAN

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Robert Rankin.

No 39,772.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN. W. A. KERNAGHAN, encanteur, bureau, No 14 rue Carondelet.—MERCREDI, 25 octobre 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un jugement signé le 18 septembre 1893 de l'Hon Fred D. King, juge de la Cour civile de District, siégeant à la place de l'Hon. Geo. H. Theard, juge de la Cour ci-dessus mentionnée, Division E, actuellement en congé, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'Isle borné par les rues Liberté, Frank in Lafayette et Poydras, et mesurant 21 pieds 5 pouces 1 ligne de face à la rue Poydras four 21 pieds 3 pouces 8 lignes de large dans le fond, sur une profondeur de 116 pieds 10 pouces et 4 lignes sur le côté du No 14 et 114 pieds 7 pouces sur le côté du lot No 16, étant le No 15 d'un plan dressé par Louis H. Pilié, ingénieur, en Nov. 24, 1869. Les bâtisses et améliorations sur ce lot ne sont pas comprises dans la vente.
Conditions—Comptant.
Acte de vente pardevant Samuel Flower, Esq, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
23 sept—23 30—oct 7 14 21 25

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente en partage.

Robain Fortier et als. vs. les Mineurs Fortier.

No 39,338—Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN. W. A. Kernaghan, encanteur.—Bureau, No 14 rue Carondelet.—MERCREDI, 11 octobre 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu et signé le 24 août 18 3, par l'Hon. Fred D. King, juge de ladite Cour, Division E, et d'un ordre signé le 4 septembre 1893 homologuant les procedures d'une assemblée de famil le tenue le 30 août 1893, dans l'affaire ci dessus intitulée, la propriété ci-après décrite—

1° Un certain terrain situé dans le Premier district de cette ville, carré d'ici borné par les rues Frygiens, Piété et Roman, et Mol pemmen, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No 70 de la 1re partance, et mesurant 21 pieds de façade rue Frytanée, sur une profondeur de 80 pieds, entre lignes parallèles.

2° Un autre certain terrain situé dans le Sixième district de ce te ville, ca ré d'ici borné par les rues Chestnut, et Bore-aux, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par les Nos 498 à 500 rue Chestnut, et mesurant 40 pieds de façade sur Chestnut, et 150 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à un, deux ans de crédit payable en billets garant.s spécialement par hypothèques et lien du vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an de date jusqu'à parfait paiement ; 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour le recouvrement des billets ; les améliorations devront être assurées et les polices d'assurances transférées à ou aux débiteurs des billets ; les acquéreurs assumeront le paiement de taxes de 1893 et subséquentes en sus du prix d'adjudication ; 10 pour cent du prix d'achat sera requis de l'acquéreur au moment de la vente.
Les actes de vente pardevant J. D. Taylor, notaire, aux frais des acquéreurs.
9 sept—9 10 23 30—oct 7 11

PAR LOUIS A. RICHARDS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de résidences doubles et simples, situées dans les Deuxième et Troisième Districts.

Succession de Jean Pierre Borie.

No 39,940 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR LOUIS A. RICHARDS, Encanteur, Bureau, No 128 rue Commune—MERCREDI 18 octobre 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, en vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procederai à la vente à l'encan public, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 18 octobre 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot carré de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District et désigné par le No 57 (maintenant 535), borné par les rues Canal, Douane et St-James (maintenant Pierre) et l'avenue Carrollton, sur un plan dressé par Olivier & Martin, déposé en l'étude d'Amédée Ducatel, notaire, comme plan No 292 du Registre des Plans, lequel carré d'ilet se compose de vingt-neuf terrains Nos 1 à 29 inclusivement, et mesure trois cent trois pieds cinq pouces et une ligne de façade rue du Canal, trois cent dix pieds quatre pouces et sept lignes de façade rue de la Douane, trois cent vingt pieds quatre pouces de façade rue St-James on Pierce et trois cent quatorze pieds six pouces et six lignes de façade sur l'avenue Carrollton.
Acquis par le défendeur par achat de W. G Tebault, d'après un acte passé pardevant Félix J. Dreyfous, n. p., le 24 février 1893, C. O. B 148, fol 116.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
15sept—15 22 29 oct6 13 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente importante par le Shérif Civil

La grande fabrique de Bernard Klotz & Cie., Limited.

En vente à l'encan avec tout ce qui y appartient.

La fabrique en parfait état et maintenant en pleine activité.

Aussi un bail de valeur avec le droit de renouvellement et l'option d'acheter la propriété sur laquelle est située la fabrique.

La fabrique en vente en bloc comme établissement en entier.

Ensemble avec le bail, droit de renouvellement et l'option d'achat, etc.

Magnifique occasion

Comme placement rémunérateur.

—Dans l'affaire de—

J. & M. Schwabacher Ltd., vs Bernard Klotz & Cie., Limited.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 39,981.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procederai à la vente à l'encan, sur les lieux ci après désignés, le MARDI, 10 octobre 1893, à 10,30 heures A. M. de la propriété ci-après décrite, à savoir—

La fabrique de biscuits et de candis etc., de Bernard Klotz & Co., limited, située des Nos 75 à 83 inclusivement rue South Peters, comprenant toutes les machines, les ustensiles et matériel roulant, les installations de bureau, tous les biscuits fabriqués et autres articles faite de farine, tous les candis fabriqués, macaroni et autres genres de pâtes italiennes, toutes les matières premières en tout ce qui la concerne ou ailleurs, tous les comptes courants, comptes d'n, billets à recevoir et autre actif realisable de cette corporation en sa possession ou autrement.

Le tout conformément à un inventaire enregistré.

Aussi le terme non-expiré du bail des lieux des Nos 75 à 83 inclusivement, rue Sud Peters sur lesquels est située ladite fabrique de Bernard Klotz & Cie., limitée ; —le dit bail fait le 13 février 1892 pour cinq années—avec le privilège de cinq autres années, à un loyer annuel de $4,800 — payable mensuellement—le premier jour de chaque mois—avec l'option pour trois ans à partir du dit 13 février 1892—d'acquérir lesdits lieux pour la somme de $40,000, ou quart ou plus comptant—le reste à un, deux et trois ans, avec 8 0,0 d'intérêt par an, et les sécurités usuelles, etc.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
29 sept—29—oct 2 7 10

VENTES A L'ENCAN

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CIE.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Joli Cottage Double en Bois.

Nos 211 et 211 1/2 Avenue Washington, entre Claiborne et Prosper.

Succession de Mme Catherine De Van.

No 39,932—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CIE.—Geo. G. Friedrichs, Encanteur—Bureau 177 rue Commune—MERCREDI, 8 novembre 1893, à midi, à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, siégeant à la place de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, actuellement absent en congé, en date du 26 septembre 1893, dans l'affaire et pour le compte de la succession de Catherine De Van, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un assortiment général de meubles de ménage, etc.
Solidaire ainsi que la propriété ci-après décrite.

Un Joli Cottage double en bois, nouvellement achevées, Nos 211 et 211 1/2 avenue Washington, ayant six chambres, citerne, allées sur le côté, et arrière cour à chaque corps de logis. Le lot est désigné par le No 4 sur un plan dressé par L. Stringer, voyer général, dans l'Isle borné par l'avenue Washington, les rues Claiborne, Mesique et Prosper, dans le Troisième District de cette ville, mesurant 30 pieds de face à l'avenue Washington, 120 pieds 6 pouces de profondeur entre lignes parallèles. En bon état et dans un voisinage paisible.
Conditions—Comptant, et l'acquéreur déposera 10 pour cent du prix au moment de l'adjudication.
Acte de vente pardevant Fred. Zengel, Esq., notaire publique, aux frais de l'acquéreur.
3 oct—3 4 11 18 25—nov. 1 8.

PAR ALBERT PAUL.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles de ménage, bijouterie, etc.

Succession d'Elisabeth Bey.

No 39,309—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division D.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur— Bureau 159 rue Commune— MARDI, 10 octobre 1893, à 11 heures A. M., à la résidence No 159 rue Commune, la propriété de la succession défunte, savoir :

Un lot de meubles de ménage, de joaillerie, etc.
Conditions—Comptant.
27 sept—27—oct 1 8 9 10

ANNONCE JUDICIAIRE.

Actions de Compagnie d'Assurances.

Succession d'Elisabeth Bey.

No 39,309.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D.

PAR ALBERT PAUL, encanteur — Bureau 159 rue de la Commune—MERCREDI, 11 octobre 1893, à midi, il sera vendu à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St Charles, rue St-Charles, entre les rues Commune et Gravier, en vertu d'un ordre rendu et signé le 27 septembre 1893, par le Juge de la Cour civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, actuellement absent en congé, en date du 26 septembre 1893, dans l'affaire et pour le compte de la succession de Elisabeth Bey, savoir :

Trente (30) actions de la Compagnie d'Assurances des Pompiers, représentées par le certificat No 646.
Dix (10) actions de la Compagnie d'Assurances des Marchands, représentées par le certificat No 1,627.
Conditions—Comptant.
27sept—27 oct 4 8 9 10 11

PAR W. I. HODGSON & FILS

ANNONCE JUDICIAIRE.

Ferme cottage sur la rue Aline 5me district.

SUCCESSION DE JOHN A. BLOHM.

PAR W. I. HODGSON & SON.—W. I. Hodgson, encanteur, bureau No 13 rue Carondelet.—MERCREDI, le 4 octobre 1893 à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Place Lafayette, en vertu d'un ordre de l'Hon Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, et d'un ordre signé le 4 septembre 1893 homologuant les procedures d'une assemblée de famil le tenue le 30 août 1893, dans l'affaire ci dessus intitulée, la propriété ci-après décrite—

1° Un certain terrain situé dans le Premier district de cette ville, carré d'ici borné par les rues Frygiens, Piété et Robertson, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No 70 de la 1re partance, et mesurant 21 pieds de façade rue Frytanée, sur une profondeur de 80 pieds, entre lignes parallèles.

2° Un autre certain terrain situé dans le Sixième district de ce te ville, ca ré d'ici borné par les rues Chestnut, et Bore-aux, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par les Nos 498 à 500 rue Chestnut, et mesurant 40 pieds de façade sur Chestnut, et 150 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à un, deux ans de crédit payable en billets garant.s spécialement par hypothèques et lien du vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an de date jusqu'à parfait paiement ; 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour le recouvrement des billets ; les améliorations devront être assurées et les polices d'assurances transférées à ou aux débiteurs des billets ; les acquéreurs assumeront le paiement de taxes de 1893 et subséquentes en sus du prix d'adjudication ; 10 pour cent du prix d'achat sera requis de l'acquéreur au moment